





## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 DECEMBRE 2020**

## **RECLASSEMENT DES PRATICIENS HOSPITALIERS**

QUAND UNE MESURE D'ATTRACTIVITE DEVIENT LA GOUTTE QUI FAIT DEBORDER LE VASE

Le plan Investir pour l'Hôpital et le Ségur de la Santé avaient, entre autres, pour but d'améliorer l'attractivité des carrières hospitalières. Par une mécanique non compensée par les mesures Ségur, les décrets pour l'attractivité du 28 septembre 2020 et le décret à paraître fin janvier sur les modifications de grilles d'échelon conduisent à la perte relative de 4 années d'ancienneté pour les praticiens hospitaliers nommés avant 2020, et à une arrivée en fin de grille au-delà de l'âge de la retraite!

Les praticiens hospitaliers sont vent debout!

Le débat est très technique, mais ses conséquences vont être sans appel : l'hôpital va se vider de ses médecins.

La première arnaque est la présentation dans l'urgence, et en plein Ségur, d'un décret supprimant les trois premiers des treize échelons de la grille d'ancienneté des praticiens hospitaliers. Cette excellente mesure, discutée et plébiscitée par tous les syndicats depuis des années, se devait d'être accompagnée d'une mesure compensatrice pour les autres praticiens : le Ségur règlerait cela, nous at-on dit au ministère. Il n'en a rien été... les modalités d'applications qui ont précédé la parution de ce décret ont confirmé l'entourloupe, faisant coexister deux grilles d'ancienneté selon que vous êtes nouveau dans la carrière hospitalière, ou que vous y êtes depuis plus longtemps, accordant un désavantage de 4 années d'ancienneté : la fidélité à l'hôpital public est punie!

La deuxième arnaque est celle des accords du Ségur, majorée par cette entourloupe. La création des trois derniers échelons fait passer la durée de la progression de carrière de 24 ans à 32 ans (praticiens nommés en 2020) et 36 ans (PH nommés avant 2020). Ceci a deux graves conséquences : d'une part, tous les PH actuels atteindront le dernier échelon après 66 ou 67 ans, l'allongement de carrière va limiter la constitution d'une pension — ce qui, dans un système de retraite à points (que nous avons déjà avec l'IRCANTEC, et qui représente la part principale de nos futures pensions de retraites), est particulièrement pénalisant — ou incitera à travailler au-delà des limites physiologiques : danger pour les patients, danger pour les praticiens !

Alors que le Président de la République s'est félicité de voir les professionnels de santé applaudis lors de la première vague COVID, les mesures Investir pour l'Hôpital et Ségur sont une invitation à déserter l'hôpital public pour tous les praticiens engagés, alors que plus de 30 % des postes sont toujours vacants !

Par mesure d'équité et de reconnaissance, nous demandons l'application de mesures transitoires à l'ensemble des PH nommés avant 2020 :

- Un reclassement immédiat de tous les praticiens sur des critères identiques d'ancienneté, c'est-à-dire l'application des articles R6152-15 et R.6152-17 sur la nouvelle grille des PH pour tous.
- Un raccourcissement de la durée de progression de carrière, afin que les praticiens puissent atteindre le dernier échelon en moyenne à 60 ans.

Compte tenu de l'enjeu pour le service public et pour les médecins hospitaliers, nos organisations se préparent à une suite, en lien avec la mobilisation actuelle des personnels du sanitaire, du social et du médico-social : il faut transformer l'ambition du Ségur en un progrès pour l'ensemble des professionnels de santé, sans exception.

## Contacts

Dr Anne Wernet, présidente du SNPHARE
Dr Cyrille Venet, secrétaire général du SMNH-FO
Dr Christophe Prudhomme, collectifs médecins de l'UFMICT CGT
Dr Patrick Pelloux, président de l'AMUF
Dr Arnaud Chiche, président du Collectif Santé en Danger